



Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (dcaT)

Qu'est-ce que le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (dcaT) ?

Le vaccin dcaT immunise contre trois maladies : la diphtérie, la coqueluche (toux coquelucheuse) et le tétanos (mâchoire barrée).

Le vaccin est autorisé par Santé Canada. Au Nouveau Brunswick, il est offert gratuitement aux élèves de 7e année, personnes enceintes et adultes, dans le cadre du calendrier d'immunisation systématique. Cette dose de rappel renforce le système immunitaire et fournit une immunité accrue contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos à toute personne qui a été vaccinée durant la petite enfance.

Quels sont les avantages du vaccin ?

Le vaccin dcaT procure la meilleure immunisation contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos. Ces maladies peuvent s'accompagner de symptômes et de complications graves, y compris la mort, surtout chez les nouveau-nés et les nourrissons qui ne sont pas complètement immunisés. Lorsque vous et votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez également à protéger votre entourage.

Comment le vaccin est-il administré ?

Le vaccin dcaT est administré sous forme d'injection dans la partie supérieure du bras.

Qui devrait recevoir le vaccin ?

Les adolescents reçoivent ce vaccin en 7e année. Une dose de rappel dcaT est recommandée pour les adultes en remplacement du rappel dT (diphtérie, tétanos) habituel. Le vaccin dcaT devrait être offert aux personnes enceintes au cours de chaque grossesse.

Il est important pour les parents et pour les personnes qui auront des contacts étroits avec des nouveau-nés ou des nourrissons de recevoir le vaccin dcaT s'il n'ont pas reçu une dose de ce vaccin étant adulte. Les enfants et les adolescents en contact étroit avec des nouveau-nés ou des nourrissons doivent être à jour avec leur vaccination selon le calendrier systématique. Les fournisseurs de soins de santé oeuvrant auprès de nouveau-nés et de nourrissons devrait aussi se faire vacciner. Cette mesure contribue à prévenir la maladie chez les bébés et les nourrissons qui sont trop jeunes pour être vaccinés. Une mère qui allaite peut recevoir ce vaccin en toute sécurité. L'immunisation de la mère pendant la grossesse est sécuritaire et assure la protection du nourrisson jusqu'à ce que ce dernier soit en mesure de recevoir le vaccin contre la coqueluche, à l'âge de deux mois.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin ?

Le vaccin est contre-indiqué si votre enfant :

- a déjà eu une réaction allergique grave au vaccin dans le passé; ou
- est allergique à un quelconque ingrédient du vaccin ou de son contenant.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin ?

Habituellement bénins, les effets secondaires durent généralement un ou deux jours. Parmi les réactions les plus courantes, citons de la douleur et une rougeur ou de l'enflure au point d'injection du vaccin. Certains enfants pourraient présenter des symptômes comme la fièvre, l'irritabilité, la somnolence ou la perte d'appétit.

Au nombre des réactions moins courantes figurent la fatigue, les maux de tête, les nausées, les vomissements, les douleurs musculaires et articulaires, et les éruptions cutanées.

Quel que soit le vaccin, il y a toujours une très rare possibilité (moins de un par million de personnes vaccinées) d'anaphylaxie, une réaction allergique constituant un danger de mort. Il est donc important de demeurer dans la clinique pendant les quinze minutes qui suivront l'administration de votre vaccin dcaT ou de celui de votre enfant. Cette réaction est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin ?

- Une compresse froide sur le site d'injection peut aider à diminuer l'inconfort.
- En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre un médicament en respectant les instructions du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé lequel serait le plus efficace.
- Vous ne devez **PAS** donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de dix-huit ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Où peut-on recevoir le vaccin ?

Au Nouveau-Brunswick, les enfants peuvent être vaccinés par l'intermédiaire de leur bureau local de Santé publique ou d'un fournisseur de soins de santé primaires tel qu'un médecin de famille ou une infirmière praticienne.

Les adultes peuvent communiquer avec leur fournisseur de soins de santé primaires.

Renseignements supplémentaires

Avisez votre vaccinateur si votre enfant souffre de problèmes de santé ou d'allergies.

Votre vaccinateur vous remettra un carnet de vaccination pour votre enfant. Gardez-le dans vos dossiers et apportez-le avec vous au prochain rendez-vous d'immunisation de votre enfant.

Si votre enfant a une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles :

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccines and immunization \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/vaccines)
- Agence de la Santé publique du Canada: [Vaccins pour les enfants : À propos des vaccins - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/santepublique/vaccins-enfants)
- Soins de nos enfants: [Vaccination | Soins de nos enfants \(cps.ca\)](https://www.cps.ca/vaccination)
- Agence de la Santé publique du Canada: [Vaccins pour adultes - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/santepublique/vaccins-adultes)